



VESOUL, le mardi 2 février 2021

Situation sanitaire dans les établissements accueillant personnes âgées, handicapées et enfants placés : le Département est transparent

Comme lors du premier confinement, le Département est entièrement mobilisé pour assurer la continuité du service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles : les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants placés. Avec ses partenaires du champ médico-social, il assure des missions d'alerte, de suivi et de mise en place de procédures.

Ainsi, pour sa gouverne, **le Département collecte les informations sur la situation sanitaire et le moral des personnels, des résidents ou des bénéficiaires dans les établissements médico-sociaux de Haute-Saône et les services d'aide à domicile ou de soins infirmiers à domicile, à savoir :**

- 29 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pouvant accueillir 2 166 résidents
- 9 résidences autonomie pouvant accueillir 369 résidents
- 13 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) avec 4 119 bénéficiaires
- 5 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) avec 614 bénéficiaires
- 22 établissements du champ du handicap accueillant 1 111 résidents
- 15 établissements accueillant 430 enfants placés.

Pour chacun des EHPAD, qui accueillent des personnes âgées, le lien est permanent afin de disposer de données actualisées quotidiennement sur le nombre de résidents et de personnels en activité, le nombre de cas avérés ou suspectés Covid parmi les résidents et les personnels ainsi que le nombre de décès recensés.

Le stock de masques, qu'ils soient de type FFP2 ou chirurgicaux, est également renseigné, ainsi que le rythme de consommation journalier, afin que le Département, qui distribue depuis mars dernier ces équipements aux structures médico-sociales de la Haute-Saône, puisse organiser le réapprovisionnement.

Cette analyse fine de la situation par structure permet de les classer selon la gravité de la situation sanitaire et de définir des procédures à adopter comme indiqué dans le tableau suivant :

EHPAD CLASSE EN VERT	<p>Pas de cas avérés ni décès lié au Covid. PREVENTION OU VEILLE ACTIVE</p> <p>Procédure → maintien contact journalier et remontée d'informations quotidienne. Demande de respecter les mesures de confinement "classiques"- Soutien psychologique aux équipes</p>
EHPAD CLASSE EN ORANGE	<p>Cas avérés ou décès liés au Covid et variation importante du nombre de cas suspects. ALERTE ET ACTIONS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS</p> <p>Procédure → établissement à revoir chaque jour avec l'ARS pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appel journalier et remontée quotidienne • audit sécurité et confinement : Demande de précision sur les mesures de confinement + aménagements mis en place au niveau organisationnel (repas en chambre, limiter circulation...) • moyens matériels : lister les besoins et trouver des solutions opérationnelles (masques chirurgicaux ou FFP2, surblouse, kit protection,...) • moyens humains : renfort personnel GH70 ou autre, intervention du centre de prévention des infections associées aux soins
EHPAD CLASSE EN ROUGE	<p>Plusieurs cas avérés et décès. Variation très importante de l'épidémie. MOBILISATION GENERALE</p> <p>Procédure → établissement à revoir chaque jour avec l'ARS et intervention sur site pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les actions précédentes • intervention équipe soins palliatifs et/ou du centre de prévention des infections associées aux soins • autres décisions possibles : déménagement de résidents, administration provisoire...

Un suivi permanent est également assuré avec les résidences autonomie, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les services de soins infirmiers à domicile, les établissements accueillant des personnes handicapées ou les enfants placés.

Deux audio-conférences réunissent chaque semaine tous les acteurs concernés : l'ARS, le Département, la Préfecture, le Groupe hospitalier de Haute-Saône, le Service départemental d'incendie et de secours.... Ces temps d'échanges permettent de suivre l'évolution de la crise sanitaire au plus près de la réalité et d'y apporter des réponses opérationnelles dans les meilleurs délais pour accompagner et soulager au mieux personnels et bénéficiaires de ces structures.

Point sur la situation sanitaire au lundi 1^{er} février 2021

Chiffres « depuis le retour de la pandémie » mi-octobre

<p>Sur les 29 EHPAD de Haute-Saône accueillant 2 167 résidents,</p> <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a plus d'EHPAD classé en rouge (contre 3 au 25 janvier 2021) • 4 sont classés en orange (contre 1 au 25 janvier 2021) • 25 sont classés en vert (chiffre identique au 25 janvier 2021). <p>Au total, 177 décès en 2^{ème} vague sont à déplorer dans les EHPAD, dont 3 entre le 25 janvier et le 1^{er} février 2021.</p> <p><i>Pour rappel, 53 décès avaient été déplorés lors de la première vague de mars à mai 2020.</i></p>	<p>Les EHPAD classés en orange :</p> <ul style="list-style-type: none">• EHPAD Marie Richard à Lure : 4 décès• EHPAD Les Capucins à Gray : 16 décès• EHPAD à Saint-Loup-sur-Semouse : 8 décès• EHPAD Le Combattant à Vesoul : 18 décès
<p>Sur les 9 Résidences autonomie de Haute-Saône accueillant 377 résidents, 1 décès est à déplorer (chiffre identique au 25 janvier 2021), situation stabilisée.</p>	
<p>Sur les 13 SAAD qui recensent 4 119 usagers, 15 décès sont à déplorer (contre 14 au 25 janvier 2021).</p>	
<p>Sur les 5 SSIAD qui recensent 614 usagers, 4 décès sont à déplorer (chiffre identique au 25 janvier 2021), situation stabilisée.</p>	
<p>Sur les 22 établissements accueillant 1 111 personnes handicapées, 2 décès sont à déplorer (chiffre identique au 25 janvier 2021).</p>	
<p>Sur les 15 structures accueillant 434 enfants placés, aucun décès n'est à déplorer, situation stable.</p>	